



**ASSOCIATION DE PROMOTION ET APPUI AUX
DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES LOCALES
« PADIL »**

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2022




État de la Situation Financière
Exercice clos le 31/12/2022

(En Dinars Tunisien)

ACTIFS	NOT E	2022	2 021
Liquidités et Équivalents de liquidités	AC1	6 034,820	171,680
Placements et autres actifs financiers	AC2		
Autres actifs courants	AC3	3 111,460	
	AC4		
Stocks	AC5		
	AC6		
Immobilisations financières	AC7		
Immobilisations corporelles			
Amortissements			
Immobilisations corporelles	AC8		
Immobilisations incorporelles			
Amortissements			
Immobilisations incorporelles	AC9		
Total des actifs		9 146,280	171,680
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers	PA1		
Autres passifs courants	PA2	429,160	30,000
Créditeurs divers	PA3	8 564,310	
Provisions	PA4		
Apports reportes	PA5		
Autres passifs non courants	PA6		
Emprunts	PA7		
Total des passifs		8 993,470	30,000
Dotations	AN1	1 350,000	1 350,000
Apports affectes a des immobilisation	AN2		
Subventions d'investissement	AN3		
Autres actifs nets	AN4		
Réserves	AN5		
Résultats reportés	AN6	-1 208,320	-999,720
MODIF	AN7		
Résultat de l'exercice		11,130	-208,600
Total des actifs nets		152,810	141,680
Total des passifs et des actifs nets		9 146,280	171,680

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
(En Dinar Tunisien)

	NOTE	2022	2021
PRODUITS			
cotisations des adhérents	PR1	240,000	
revenus des activités et manifestations	PR2		
subvention de fonctionnement	PR3		
apport non monétaire	PR4		
autres apports	PR5		
produits des placements	PR6		
quote-part des subventions et apport inscrits aux produits de l'exercice	PR7		
autres gains	PR8		
TOTAL DES PRODUITS		240,000	0,000
Achat d'approvisionnements consommés	CH1		
Charges de personnel	CH2		
Dotations aux amortissements	CH3		
autres charges d'exploitation	CH4	33,870	28,600
charges financières nettes	CH5		
autres pertes	CH6	195,000	180,000
TOTAL DES CHARGES		228,870	208,600
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		11,130	-208,600

**État des flux de trésorerie Période (Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)
allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2022
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)**

	NOTE	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents	F1	240,000	
Encaissement des revenus des activités et manifestations	F2		
Encaissement des subventions de fonctionnement	F3		
Encaissement des bailleurs des fonds	F3-1	8 400,000	
Encaissement d'autres revenus et apports	F4		
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	F5	2 551,860	
Décaissement des rémunérations versées au personnel	F6		
Autres Décaissement des activités courantes	F7	225,000	38,600
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		5 863,140	-38,600
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelle	F8		
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F9		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	F10		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	F11		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		0,000	0,000
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
Encaissement des dotations	F12		
Encaissement des subventions d'investissement	F13		
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	F14		
Encaissement provenant des emprunts	F15		
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	F16		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		0,000	0,000
Variation de trésorerie		5 863,140	-38,600
Trésorerie au début de l'exercice		171,677	210,277
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 034,817	171,677

I. Présentation de l'association

PADIL est une organisation à but non lucrative, travaille en collaboration avec des acteurs locaux pour soutenir le développement durable et inclusif des communautés locales qui a été créée le 03 décembre 2019 et à commencer son activité le 19 juillet 2019.

Leur approche consiste à promouvoir des initiatives locales innovantes et durables qui répondent aux besoins des communautés en renforçant les capacités des acteurs locaux, en facilitant l'accès aux ressources et en favorisant la collaboration et l'innovation.

Ils sont engagés dans des projets dans des domaines tels que l'agriculture durable, la gestion des ressources naturelles, l'éducation, la santé et la création d'emplois pour les jeunes.

L'association est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, par ses statuts et par son règlement interne.

L'association « PADIL » est dirigée par un bureau exécutif composé des membres suivants:

- Président : MR SAHIM JAAFAR.
- Secrétaire Général : MME SARRA MATMATI.
- Trésorier : MR MOHAMED BECHIR ESSOURI.

Les membres adhérents à l'association PADIL sont les suivants :

- AICHA BEN RAIES.
- AMIRA RIAHI.
- MOHAMED JAAFAR.
- MARWA BOUKARI.

Les états financiers de l'association « PADIL » sont libellés en dinars tunisien et arrêtés au 31 décembre de chaque année. Les États financiers sont établis selon la NCT45, norme relative à la comptabilité des associations, partis politiques & autres OSBL .

Les états financiers publiés par l'association « PADIL » sont:

- l'état de la situation financière,
- l'état des produits et des charges,
- l'état des flux de trésorerie,
- et les notes aux états financiers.

II. Référentiel comptable

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre.

Les états financiers de l'association « PADIL » arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été élaborés conformément :

- A la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ; - Au décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, Il est à rappeler que, le Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations prévoit la tenue de comptabilité des associations conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

- A l'arrêté du ministre des finances du 31 Décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;

- A la norme comptable Tunisienne NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif. Ces états financiers sont composés du l'Etat de la situation financière (Actifs et Passifs), de l'Etat des produits et des charges et de l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

III. Principales règles et méthodes comptables appliquées :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence de méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association « PADIL » pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

Cotisations des adhérents et leur renouvellement

Les revenus relatifs aux cotisations des adhérents sont pris en compte en résultat conformément aux règles prévues par la Norme Comptable 3 relative aux revenus.

Les revenus liés au renouvellement des adhésions sont pris en compte en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés dans la mesure où leur renouvellement n'est pas obligatoire.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués de la petite caisse et des avoirs dans le compte bancaire ouvert auprès de la Banque internationale arabe de Tunisie "BIAT".

IV. Les conventions conclus en 2022 :

PADIL à conclu en date de 20 septembre 2022 une convention de partenariat avec le Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture (CEFA) pour la réalisation du Projet « La Nature de notre Metline entre les mains de ses Jeunes "MetliNats" » et ceux dans le cadre du projet « Bizerte EN-VIE - Engagement environnemental à Bizerte », le montant de la convention s'élève à 12.000 TND et s'étale sur la période du mois Septembre 2022 au Mars 2023.

V. Notes relatives à l'état de la situation financière:**1. Liquidités et équivalents de liquidités :(AC1)**

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 6.034,820 TND contre un montant de 171,680 TND au 31 décembre 2021, le dit montant est détaillé comme suit :

- Banques: 5.862,090.
- Caisse: 172,73

Total :6.034 ,820.

2. Autres actifs courants:(AC3)

Les autres actifs courants totalisent un montant de 3111,460 TND au 31/12/2022 .

3. Autres passifs courants: (PA2)

Les autres passifs courants totalisent un montant de 429,160 TND au 31/12/2022 contre un montant de 30 TND, le dit montant est détaillé comme suit :

- Etat retenue à la source..... :115 ,360.
- CNSS..... : 313,800

Total :429,160.

4. Crédoeurs divers :(PA3)

Les autres passifs courants totalisent un montant de 8.546,310 TND au 31/12/2022, le dit montant est détaillé comme suit :

- Divers fournisseurs..... : 1 707,820.
- Personnel rémunération due..... : 1 064,480.
- CEFA TUNISIE-PROJET METLINATS..... : 5 792,010.

Total :8.546,310.

5. Fonds associatifs :(AN1)

Les fonds associatifs totalisent, au 31 décembre 2021, la somme 1350 TND il représente des sommes en espèce versées par le président de l'association.

VI. Notes relatives à l'état des produits et des charges:**1. Cotisations des adhérents : (PR1).**

Le montant des cotisations des adhérents s'élève à 240,000 TND il concerne les années d'adhésion de 2019 au 2022 pour 7 membres.

2. Autres charges : (CH4)

Les autres charges totalisent au 31 décembre 2022 un montant de 33,870 TND contre un montant de 28,600 TND en 2021, il concerne essentiellement les frais de tenue du compte bancaire prélevés par la banque.

3. Autres pertes:(CH6)

Les autres pertes totalisent au 31 décembre 2022 la somme de 195 ND contre un montant 180 TND en 2021. Elles concernent les pénalités et le minimum des déclarations mensuelles payées par l'association.

VII. Notes relatives à l'Etat de flux:**1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation:**

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent, en 2022 un montant positif de 5863,140 TND contre un montant négatif de 38,600 TND en 2021.

2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement enregistrent un solde nul en 2022.

3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement:

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement sont nuls enregistrent un solde nul en 2022.

4. Trésorerie de fin de période:

La trésorerie nette à la fin de l'exercice 2022 est positive d'un montant de 5863,140 TND contre un montant négatif de 38,600TND.